

COMPTE-RENDU DU BUREAU DIRECTEUR DU 23 JUILLET 2024

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière), Dominique BRET (Secrétaire générale), Rémi BAUDOT, Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier adjoint), Nelly DEVILLE (départ à 22h)

Membre absent (1)

Pierrick MERINO (Secrétaire-Adjoint)

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI – Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en distanciel ; Début de la réunion à 20h35.

1. Approbation définitive du compte-rendu du BD du 11 juin 2024

Le compte-rendu du Bureau directeur du 11 juin est définitivement approuvé à l'unanimité des présents.

2. Ressources Humaines

Au niveau de l'assistance à la DTN, le poste occupé par Paul RINGOT est transformé en CDI à compter du 2 août 2024. Sur proposition de Marie-Violaine PALCAU, DTN, est ajouté aux contrats de Paul RINGOT et Marian BASSET le remboursement d'une partie du forfait téléphone.

En ce qui concerne les ordres de missions, il est rappelé que ceux-ci sont validés par le Président pour les déplacements internationaux et par la DTN pour ceux au niveau national.

Deux conventions pour interventions annuelles ont été signées.

Un contrat est à établir avec Yoann COURTOIS pour les journées d'encadrement de la CO à VTT (gestion de la logistique) sur la base d'un tarif de 200€ par jour.

3. Communication

. Couverture TV des courses internationales

Le Président rappelle les différentes discussions pour la couverture des événements internationaux et les choix opérés par la fédération d'où la renégociation avec Vincent FREY et Robin DEVRIEUX afin de couvrir, via la chaîne 8 Mont Blanc, les Championnats d'Europe et la dernière manche de Coupe du Monde en Finlande pour un investissement fédéral de 8000€.

Le Bureau directeur approuve la dépense.

. Couverture TV du CNE

Le Président indique que le devis, pour la couverture du CNE, s'élève à 16800€ (en augmentation par suite de l'ajout de la TVA), que le dossier ANS déposé pour cette diffusion a permis d'obtenir une subvention de 7000€.

Le Bureau valide l'engagement de 9800€ pour cette couverture médiatique.

4. Compétitions

. Internationales

Le Président félicite la DTN pour les très bons résultats obtenus lors des WOC Sprint, montrant que les recrutements et prestations mises en place depuis 2022 sont justifiés.

Il remercie également Vincent FREY pour les interviews menés pendant cette compétition et le suivi sur les réseaux sociaux de cette compétition.



Il souligne que cela représente un évènement de référence en termes de résultats et de communication.

Marie-Violaine PALCAU fait part du meilleur fonctionnement de la coordination concernant la CO à VTT cette année, lui ayant permis de se consacrer à d'autres dossiers.

. Nationales

Nelly DEVILLE fait part de la demande d'un club déclassé pour le CFC en raison du non-respect du critère Ecole de CO et de la marge d'interprétation que laisse le texte actuel, notamment dû au décalage entre le fonctionnement de l'école de CO sur l'année scolaire donc une validation du bilan en septembre et la vérification des critères en mars. Ce point est à revoir par la commission Pratiques Sportives.

Plusieurs remarques sont remontées auprès de la fédération à propos des dates – 2 au 8 août – de O'France 2025 qui se chevauchent avec celles des championnats du Monde vétérans en Espagne. Il est noté qu'effectivement, cette manifestation est placée entre OOCup (Slovénie et Italie) juste avant et les World Masters, ce qui a conduit à placer le prologue le samedi. Il est, par ailleurs, rappelé la faible présence d'étrangers lors de O'France 2023. Après échanges, différentes pistes sont évoquées qui seront présentées lors du prochain Comité directeur pour la validation de ce dossier.

5. Relations partenariales

. MAIF

Le Président signale que le texte juridique de la convention a été reçu et que la subvention est de 12000€.

. Fédération Suisse

Le Président a rencontré le Président et le Secrétaire général de la fédération suisse de course d'orientation. Lors de celle-ci, a été évoqué la question de la définition du lieu des courses, à la lumière de la Suisse O'week, sur les massifs frontaliers. Le pays de la course est relatif à l'emplacement de l'Arena.

La convention est à valider lors du prochain Comité directeur, en septembre.

6. Relations institutionnelles

. ONF

Le Président indique que la prochaine réunion se tiendra jeudi 25 juillet. Il précise que le bilan des courses organisées en forêt domaniale a été adressée (manquent les données pour Bourgogne-Franche-Comté et Bretagne) et qu'il demande à inclure dans la convention la clause de la nation la plus favorisée (alignement en cas d'autres conventions avec un meilleur tarif).

7. Projets cartographiques

Marie-Violaine PALCAU informe le Bureau des résultats de l'appel d'offre lancé pour la réalisation de la carte de La Stelle, en co-financement FFCO et Pôle France de Clermont-Ferrand. Après études des 2 retours (4 ont décliné), la commission Equipements propose de retenir le devis de Léo FALCONE soit un coût pour la fédération de 3160€.

Le Bureau valide.

Marie-Violaine PALCAU signale que le contrat Nomane se termine à la fin de l'Olympiade et qu'un appel d'offre est à lancer. Elle souhaite ne plus gérer ce dossier, notamment l'estimation des besoins, la commande et la gestion des distributions des dotations individuelles aux sélectionnés, le stockage et la préparation des dotations étant déjà effectués par un prestataire

Le Bureau propose d'intégrer, dans l'appel d'offre auprès des fabricants, cette gestion du stock ainsi que la demande de produits à tester. Le Président se charge de contacter les fournisseurs.

8. Points divers

- Marie-Violaine PALCAU informe le Bureau que l'AFLD a adressé un message à la référente, Catherine CHALOPIN, pour qu'une communication soit faite à propos de la plateforme lancée pour les faits de dopage. Elle indique que la vidéo est à placer dans l'onglet Ethique et Intégrité et qu'une communication sur les réseaux sociaux est à faire.



- Valérie BERGER-CAPBERN fait part des ajouts (liste des justificatifs à fournir...) à faire au niveau du règlement financier. Ces amendements sont à valider lors du prochain Comité directeur avant validation par l'Assemblée Générale de mars 2025.
En ce qui concerne le formulaire des notes de frais, celui-ci sera généralisé à la rentrée de septembre.
- Valérie BERGER-CAPBERN signale que l'extension des WOW à toutes les manifestations implique la prise en charge par la fédération de tous les titres de participation délivrés (jeunes et adultes).
Ce point conduit à envisager que certaines décisions pourraient être votées et valables pour l'Olympiade (ou pour une durée définie) plutôt que d'être revotées chaque année.

Fin de la réunion à 22h15.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire Générale
Dominique BRET

